



Rives de Saône
Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
COTE D'OR

Date de convocation :

10/02/2026

Date d'affichage :

10/02/2026

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260218-14_2026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Rives de Saône**

Séance du 18 février 2026

Délibération n°014 - 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 février à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chivres (1 rue de la mairie 21250), sous la présidence de Sébastien DELACOUR, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 39

pouvoirs : 8

votants : 47

Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle M. DESMIST Xavier
Auwillars Sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Labruyère	Mme GILARDET Céline
Bagnot	Mme THURILLAT Marie-Claude	Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne
Bonnencontre	M. PERRIN François	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Losne	Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine M. JACOB Dominique
Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris M. DELEPAU Gilles Mme FRANCOIS Martine M. BOILLIN Jean-Luc Mme SEVESTRE Delphine	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Charrey-sur-Saône	Mme LIAUD Evelyne	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Pagny le Château	M. BECQUART Alain
Echenon	M. ANTOINE Sylvain	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint Jean de Losne	M. GAILLARD Hervé
Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Saint Usage	Mme HOSTALIER Valérie
Grosbois les tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Seurre	M. BECQUET Alain M. ROUSSELET Jean-Louis M. DUBIEF Jack

Délégués Titulaires absents représentés :

Brazey en Plaine	Mme CENDRIER Marie	Pouvoir à M. DELEPAU Gilles
Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Pouvoir à M. BECQUET Alain
Saint Jean de Losne	Mme DUPARC Marie-Line	Pouvoir à M. GAILLARD Hervé
Saint Usage	M. MATHELIN Jean	Pouvoir à Mme HOSTALIER Valérie
Samerey	M. GAUTHERON Anthony	Pouvoir à M. BRIOT Etienne
Seurre	Mme CHAPELOTTE Karine	Pouvoir à M. ROUSSELET Jean-Louis

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le



ID : 021-242101509-20260218-14_2026-DE

	Mme GEOFFROY-DUPIN Géraldine	
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François	Pouvoir à Mme BEAUNEE Jocelyne

Délégués titulaires absents excusés :

Saint Jean de Losne	Mme DUPARC Marie-Line
Samerey	M. GAUTHERON Anthony
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Bonnencontre	M. BERGE Eric
Broin	M. JOINIE Marc
Charrey-sur-Saône	M. COLOMBET Sébastien
Grosbois-lès-Tichey	M. MACHURET Benoît
Magny les Aubigny	M. LEVEQUE Didier

RESSOURCES HUMAINES – Modification du volume hebdomadaire des professeurs de l'école de musique à compter du 1^{er} mars 2026

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des effectifs,

Depuis la rentrée, les effectifs de certaines classes varient à la hausse, impactant ainsi le volume hebdomadaire des postes de deux enseignants.

Il s'avère nécessaire de modifier les volumes hebdomadaires des postes dans les conditions suivantes :

Filière	CAT	Grade	Discipline	Temps complet/non complet	Durée hebdo actuelle	Durée hebdo au 1 ^{er} mars 2026
cult	B	Assistant d'enseignement artistique	Saxophone	TNC	6,50	7,50
cult	B	Assistant d'enseignement artistique	Guitare	TNC	8,5	9,5
cult	B	Assistant d'enseignement artistique	Batterie	TNC	9	9,50
cult	B	Assistant d'enseignement artistique	Chant	TNC	5	6,50
cult	B	Assistant d'enseignement artistique	Violon	TNC	17,50	18

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 5 février 2026,

Considérant l'avis de la commission Ressources humaines/vie associative/insertion/santé du 12 février 2026,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget principal au chapitre 012 « charges de personnel » et articles prévus à cet effet.

Les délégués communautaires :

- Supprimer, à compter du 1^{er} mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants

d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;

- Supprime, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Supprime, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Supprime, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Supprime, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Créent, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Créent, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Créent, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Créent, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Créent, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;

Vote à main levée :

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

Pour copie conforme,
Le Président, Sébastien DELACOUR

